

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des
politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
Affaire suivie par Sandrine BOUHIER
20.55.58.49.53
sandrine.bouhier@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 30 MARS 2020

MAIRIE MAUVES SUR LOIRE

- 8 AVR. 2020

Le Préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique

à

Madame le maire de Mauves-sur-Loire 7 rue du Carteron B.P. 5 44470 MAUVES-SUR-LOIRE

Objet: Nantes Métropole (maître d'ouvrage) - Projet d'aménagement de la ZAC

Pontereau-Piletière sur le territoire de la commune de Mauves-sur-Loire

P.J.: 1

En application de mon arrêté n° 2019/BPEF/121 du 20 décembre 2019, le projet susmentionné a fait l'objet d'une enquête publique unique préalable à sa déclaration d'utilité publique (DUP) et à la cessibilité des immeubles nécessaires à sa réalisation, du mercredi 15 janvier 2020 au vendredi 14 février 2020 inclus.

Vous trouverez, ci-joint, copie du rapport unique et des conclusions rédigés par le commissaire-enquêteur portant sur l'utilité publique du projet et la cessibilité des propriétés.

Conformément aux dispositions de l'article R123-21 du code de l'environnement, toute personne peut prendre connaissance de ce document en mairie de Mauves-sur-Loire, pendant une durée d'un an suivant la date de clôture de l'enquête.

Ce document sera également publié sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique, pendant un an.

LE PRÉFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le chef du bureau des procédures
environnementales et foncières

Marie-Anne RONCIÈRE

Copies: Nantes Métropole (DTA 4 Est-agglomération)